

Les femmes et les gouvernements locaux en Ontario : de nouveaux enjeux

Caroline Andrew

Volume 10, Number 2, 1997

Territoires

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/057938ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/057938ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Revue Recherches féministes

ISSN

0838-4479 (print)

1705-9240 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Andrew, C. (1997). Les femmes et les gouvernements locaux en Ontario : de nouveaux enjeux. *Recherches féministes*, 10(2), 113–126.
<https://doi.org/10.7202/057938ar>

Article abstract

This text proposes an analysis of the decentralization process in Ontario and its impact on women. Municipalities in Ontario have always participated in the areas of health and social services, and this responsibility has increased considerably as of January 1998. The article tries to analyze the impact of these changes on women, in a context where it is largely invisible and where the absence of debate increases the invisibility. In addition, the article provides elements of a comparison with the situation in Québec.

Les femmes et les gouvernements locaux en Ontario : de nouveaux enjeux

Caroline Andrew

Le présent texte propose une analyse de la décentralisation en cours en Ontario du point de vue des femmes. Les municipalités ontariennes qui ont toujours eu un certain rôle à jouer dans le domaine des services sociaux et de la santé, des domaines où les femmes ont des intérêts particuliers, verront leur responsabilité dans ce domaine s'accroître considérablement dès janvier 1998. Nous tenterons d'évaluer l'impact, encore largement passé sous silence et donc invisible, de ces changements sur les femmes dans un contexte où l'absence de débat ajoute encore à son invisibilité. Un examen comparatif des niveaux de responsabilité gouvernementale provinciale et locale au Québec et en Ontario, de même que de la place des femmes dans les vues gouvernementales et les débats entourant la décentralisation, permettra de mieux mettre en perspective la situation ontarienne.

Les femmes et les gouvernements locaux au Québec

Depuis quelques années au Québec, la question du rôle des femmes à l'échelle locale est le sujet d'un débat animé. En effet, l'évolution de l'État-providence et des relations entre gouvernement provincial, régions et municipalités qui est au cœur de la régionalisation et de la décentralisation en cours comporte bien des enjeux pour les femmes. Les décisions importantes pour les femmes seraient-elles en voie de se prendre aux paliers locaux et régionaux? Cette tendance serait-elle en pleine accélération? S'agit-il là d'une tendance bénéfique pour les femmes, voire d'une tendance inévitable? Les femmes sont-elles en mesure de prendre leur place, soit de se positionner, à ces différents niveaux? En fait, sont-elles même tenues de le faire? Toutes ces questions concernent les groupes de femmes et, sur un autre plan, le mouvement des femmes dans son entier.

Les contributions au débat proviennent de multiples sources, autant d'actions concrètes que d'analyses portant sur celles-ci. Par exemple, l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS) mène une campagne depuis vingt ans pour encourager les femmes à investir le palier municipal. On en a pour preuve la tenue d'un colloque organisé par l'AFEAS à Bécancour en 1995 sur le thème «Élues municipales, à nous de jouer». La recherche sur les femmes et leur engagement dans les gouvernements locaux (voir, entre autres, Tardy, Tremblay et Legault 1997; Gidengil et Vengroff 1996; Frohn et Piché 1997; Andrew 1997a) a permis de cumuler des données fort

pertinentes concernant leur présence accrue à ce palier et les obstacles qu'elles rencontrent lorsqu'elles évoluent dans ces sphères de pouvoir.

Les discussions auxquelles ces questions donnent lieu sont, par ailleurs, alimentées par une action positive de l'État québécois en faveur d'une augmentation de la présence des femmes à l'échelle municipale. Il s'agit là d'un thème récurrent dans les publications produites par le ministère des Affaires municipales et par le Conseil du statut de la femme, et c'est aussi une préoccupation pour le Secrétariat à la condition féminine de même que pour le Secrétariat au développement des régions. Citons, par exemple, les textes «Femmes et développement local et régional» (MAMQ 1997), «Développement régional : mettre l'épaule à la roue» (CSF 1993), «Les femmes et la prise de décision au niveau municipal» (CSF 1997), *La place des femmes dans le développement des régions* (Secrétariat à la condition féminine et Secrétariat au développement des régions 1996) et, enfin, *Étude portant sur l'expérience des femmes en politique municipale* (MAMQ 1994).

L'argument du gouvernement québécois en faveur d'une présence accrue des femmes sur la scène locale est double : il s'agit, en premier lieu, d'«une question de démocratie» et, en second lieu, d'une question de «prise en compte des intérêts et des réalités des femmes» (Secrétariat à la condition féminine et Secrétariat au développement des régions 1996 : 3-4). L'argument de la démocratie s'appuie sur la reconnaissance de l'apport réel des femmes au développement collectif local et régional et sur le constat de leur relative absence dans les instances décisionnelles qui l'encadrent. Elles doivent donc y être représentées au nom de la citoyenneté. Plus encore, elles doivent avoir voix au chapitre non seulement en tant que citoyennes à part entière, mais aussi à titre de personnes qui ont des besoins et des intérêts particuliers compte tenu de leur situation socio-économique. Au fur et à mesure que l'importance du palier local s'accroît, la nécessité pour les femmes d'y être présentes afin d'énoncer et de faire valoir leurs besoins particuliers s'accroît en parallèle.

Ces considérations gouvernementales révèlent un des plus importants dilemmes concernant le rôle des femmes dans l'administration publique à l'échelle locale. En effet, si les instances décisionnelles actuelles négligent les dossiers qui intéressent plus particulièrement les femmes, est-il possible de les y intéresser et de les y faire participer? En outre, comme nous venons tout juste de le mentionner, l'un des arguments évoqués par le gouvernement en faveur de la présence des femmes dans les instances locales est plutôt théorique (la démocratie), alors que l'autre prend la forme d'une menace («vous serez encore plus défavorisées si vous n'êtes pas représentées»). Il manque à ces arguments une réflexion sur les domaines courants d'activité des instances locales et sur la façon dont ils peuvent être redéfinis pour susciter l'intérêt des femmes, puis déclencher un mouvement de participation.

On prend toute la mesure du problème de l'inadéquation entre les domaines actuels de la politique locale et les intérêts des femmes lorsqu'on constate qu'au Québec les femmes se sont engagées dans les structures officielles de l'éducation, de la santé et des services sociaux : ainsi, d'une part, 46,4 p. 100 des commissaires scolaires sont des femmes, la présidence des commissions scolaires est assumée à 39 p. 100 par des femmes, elles occupent aussi 35 p. 100 des postes dans les conseils d'administration des régions régionales de la santé et des services sociaux et 58 p. 100 des postes dans les

organismes communautaires rattachés à ces régies, alors que, d'autre part, seulement 20 p. 100 des membres des conseils municipaux sont des femmes et que 9 p. 100 occupent les fonctions de mairesse (Secrétariat à la condition féminine et Secrétariat au développement des régions 1996 : annexe 1).

Si le discours actuel des porte-parole gouvernementaux semble tenir pour acquis l'expansion de l'administration locale, il n'en va pas de même pour le mouvement des femmes qui se pose bien des questions à ce sujet. La régionalisation et la décentralisation des pouvoirs sont-elles inévitables, voire même souhaitables? Le fait que les dossiers de la santé et des services sociaux, et même ceux de l'éducation, soient encore très centralisés au Québec et que la décentralisation entraînera inévitablement des changements majeurs explique l'urgence et l'importance du débat.

Cela dit, la situation se présente de manière très différente en Ontario. Notre texte vise justement à mettre en lumière les caractéristiques de la situation ontarienne en la comparant à celle du Québec. À cette fin, il est d'abord nécessaire de mettre en relief ce qui distingue l'administration locale ontarienne et celle du Québec.

Les champs d'action des gouvernements locaux québécois et ontariens

Le tableau 1 présente une comparaison des dépenses locales au Québec et en Ontario, pour divers domaines en 1994. Le niveau de décentralisation de l'Ontario par rapport à celui du Québec apparaît clairement dans ces montants. On remarque, premièrement, que les dépenses des municipalités de l'Ontario sont presque deux fois supérieures à celles du Québec, malgré le fait que sa population ne représente pas le double de celle du Québec, et que les différences sont particulièrement remarquables dans les domaines de la santé et des services sociaux. Au Québec, ces domaines sont presque exclusivement du ressort du gouvernement québécois, alors qu'en Ontario les divers paliers locaux y exercent un rôle.

Les sources de financement de l'ensemble de ces domaines d'activité demeurent relativement semblables dans les deux provinces : il y a, d'une part, les revenus propres aux gouvernements locaux (surtout l'impôt foncier) et, d'autre part, les subventions des gouvernements provinciaux. Toutefois, les gouvernements locaux de l'Ontario dépendent un peu moins des subventions du gouvernement provincial : pour 1994, au Québec, 46 p. 100 des revenus des gouvernements locaux proviennent de subventions provinciales, comparativement à 39 p. 100 en Ontario. Pour ce qui est de l'impôt foncier, il représente 45 p. 100 des revenus locaux ontariens, alors qu'il équivaut à 39 p. 100 des revenus locaux québécois (Graham et Phillips 1998 : 204).

Tableau 1
 Dépenses des gouvernements locaux
 au Québec et en Ontario, par domaine d'activité,
 1994

	Québec		Ontario	
	Total 000 \$	% du total de l'Ontario et du Québec	Total 000 \$	% du total de l'Ontario et du Québec
Population	6,9	41,6	10,1	59,4
Dépenses				
Administration générale	1 105,5	43,9	1 412,1	56,1
Protection	1 432,1	37,7	2 363,9	62,3
Transport	1 900,0	44,6	2 356,8	55,4
Santé	6,7	0,4	1 484,3	99,6
Services sociaux	66,5	1,3	4 884,7	98,7
Éducation	6 516,4	33,7	12 820,1	66,3
Environnement	1 705,4	42,4	2 317,6	57,6
Récréation et culture	1 040,9	37,9	1 702,2	62,1
Dette	1 603,6	66,9	793,6	33,1
Autres	1 083,1	41,2	1 543,4	58,8
Total	16 460,2	34,2	31 678,7	65,8

Source : Association canadienne d'études fiscales (1997 : tableau A-9).

L'État-providence s'est construit différemment au Québec et en Ontario. La centralisation étatique survenue dans la foulée de la Révolution tranquille au Québec a été beaucoup moins forte en Ontario. Le gouvernement ontarien a commencé à prendre une part active dans l'éducation, la santé et les services sociaux après la Seconde Guerre mondiale, mais en laissant toutefois un rôle plus important aux municipalités et aux organismes privés que ne l'a fait l'État québécois (Valverde 1995; Struthers 1994). Struthers (1994 : 275) parle des «origines complexes» de l'État-providence ontarien, qui conjuguent une bureaucratisation et une croissance administrative énormes, d'une part, et simultanément une influence tangible des groupes de femmes, des travailleuses sociales et des travailleurs sociaux ainsi que des municipalités, d'autre part. En

Ontario, le secteur des services sociaux n'a jamais été aussi centralisé qu'au Québec dans les années 60 et les municipalités n'ont eu de cesse d'y exercer leur rôle. Les décisions les plus importantes se prennent néanmoins à l'échelle de la province et, tout comme au Québec, les municipalités sont beaucoup plus actives dans les décisions concernant les infrastructures (Sancton 1994).

Les femmes ontariennes et les gouvernements locaux

Au début de 1997, le gouvernement conservateur de Mike Harris a lancé une série de réformes qui ont entraîné une importante augmentation des responsabilités des gouvernements locaux en matière de services sociaux. Même si les répercussions de ces changements sur l'ensemble des femmes peuvent s'avérer énormes, cette question n'est pas à l'ordre du jour dans les discussions entourant les changements dans l'attribution des responsabilités des divers paliers administratifs.

À la différence du Québec, le gouvernement ontarien ne s'est à peu près jamais penché sur la question de la présence des femmes à l'échelle locale, et ce, même avant la formation du gouvernement de Mike Harris. Une étude de 1989 sur la situation des femmes travaillant pour les gouvernements municipaux constitue l'une des rares traces attestant d'une préoccupation étatique pour la question du rôle joué par les femmes dans les structures politiques locales (MAMLO 1989). La difficulté même d'obtenir des données sur le nombre de femmes élues à l'échelle locale représente un autre indice de la moins grande visibilité de cette question en Ontario. Par conséquent, il est impossible d'établir des comparaisons entre le Québec et l'Ontario à cet égard.

Par contre, depuis le début des années 80, Toronto fait montre d'un intérêt et d'une attention toute particulière quant à la place des femmes dans la ville et dans l'administration municipale. Par exemple, en 1983, Metro Toronto, le gouvernement métropolitain, a créé le Metro Action Committee on Violence against Women (METRAC), tout en en faisant un organisme autonome et indépendant. Celui-ci a été très actif dans la conception, la promotion et l'implantation de moyens pour améliorer la sécurité urbaine en ce qui concerne les femmes, et l'ensemble de la population : il a notamment conçu des outils d'enquête sur la sécurité, une procédure pour l'évaluation des lieux et des projets d'aménagement, ainsi que des guides d'aménagement et de sensibilisation. Dans le cas de la ville de Toronto, le comité Safe City dispose d'un programme de subventions pour soutenir les groupes communautaires dans leur travail de prévention de la violence. En plus de ces initiatives étatiques, des groupes comme le Women Plan Toronto exercent des pressions sur les élues et les élus ainsi que sur les actrices et les acteurs locaux. Ces initiatives torontoises ont été décrites par Wekerle (1996), Whitzman (1995) et Andrew (1997a). Ensemble, elles représentent probablement la percée la plus significative des femmes à l'échelle locale au Canada. Bien que d'autres villes ontariennes, notamment dans la région d'Ottawa, aient aussi amorcé des actions dans cette voie, la participation des femmes aux structures locales n'est aucunement perçue comme un enjeu par les autorités ontariennes de tous les paliers de gouvernement.

Pourtant, il s'agit là, de fait, d'un enjeu politique majeur, puisque les gouvernements locaux et, plus proprement régionaux, constituent déjà des

acteurs importants dans les affaires sociales, le domaine d'activité le plus près des intérêts des femmes, et que le mouvement de décentralisation en cours s'accroît toujours davantage. À partir de janvier 1998, l'échelle locale sera d'ailleurs fortement mobilisée par les questions sociales. À titre d'illustration, examinons ici le cas de la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton (MROC) pour montrer que les propositions gouvernementales en voie d'adoption ne tiennent aucunement compte de leurs conséquences sur les femmes et que, de surcroît, les termes mêmes du débat actuel menacent leurs acquis.

Avant d'examiner la répartition des dépenses municipales dans la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton, soulignons que jusqu'au récent mouvement de décentralisation les gouvernements locaux étaient déjà responsables d'une partie de l'aide sociale (20 p. 100), alors que le gouvernement ontarien prenait en charge la gestion du programme des prestations familiales. Dans le secteur de la santé, les programmes locaux de santé publique touchaient surtout à la promotion de la santé et à la prévention des maladies.

Le tableau 2 présente la répartition des dépenses publiques avant la décentralisation de 1998 dans la région d'Ottawa-Carleton. Outre l'importance du palier régional (67 p. 100 de l'ensemble des dépenses publiques dans la région sont effectuées par le gouvernement régional et seulement 33 p. 100 par l'ensemble des gouvernements municipaux), il fait ressortir la part déterminante des dépenses du type social. Les dépenses les plus élevées se trouvent du côté des services sociaux, suivi par le transport public. Lorsqu'on ajoute les dépenses pour les services aux enfants, pour les foyers pour personnes âgées et pour la santé publique, la part des politiques sociales augmente encore. Contrairement à ce que l'on peut penser, loin d'être un palier de gouvernement s'occupant uniquement des infrastructures «dures», le palier local, surtout régional, s'occupe du champ social.

Les transformations amenées par la décentralisation apparaissent encore plus draconiennes lorsqu'on tient compte des nouvelles mesures qui entreront en vigueur à partir de janvier 1998. Une première proposition de changement avait été rendue publique par le gouvernement Harris en janvier 1997, lors de ce qui a été appelé la *megaweek*, vu le nombre et l'importance des changements annoncés. À la suite du mouvement de protestation et des diverses négociations qui eurent lieu, en mai et en août derniers, le gouvernement a annoncé des modifications au projet (Andrew 1997b)¹.

Cependant, même si tout n'a pas encore été clairement défini, nous sommes néanmoins en mesure d'affirmer que désormais le palier local détiendra une responsabilité accrue en matière d'aide sociale : en effet, alors qu'auparavant la province payait 100 p. 100 des prestations familiales et 80 p. 100 de l'aide sociale, à l'avenir, elle ne fournira que 80 p. 100 des deux types de prestations.

1. Au moment de mettre sous presse, on constate que, ironiquement, comme la nature exacte de ces transformations n'était toujours pas connue, les municipalités doivent présentement payer une série de factures pour des dépenses qu'elles ne contrôlent d'aucune façon. Par exemple, elles doivent payer 100 p. 100 du coût du logement social et des ambulances sans avoir leur mot à dire sur les programmes et leur gestion pour au moins les deux prochaines années.

Tableau 2
Répartition des dépenses des différentes instances gouvernementales
dans la région métropolitaine d'Ottawa-Carleton, 1997* (000 \$)

Service	MROC	Ottawa	Municipalités urbaines	Municipalités rurales	TOTAL
Services régionaux					
Services aux enfants	52 576	-	-	-	52 576
Foyers pour personnes âgées	29 863	-	-	-	29 863
Services sociaux**	269 165	-	338	250	269 753
Organismes de conservation	1 950	-	-	-	1 950
Police	95 797	-	-	-	95 797
Transport public	159 716	-	1	135	159 852
Santé publique	24 828	-	-	21	24 849
Eau	28 955	-	-	-	28 955
Déchets	23 104	-	18	397	23 519
Total	685 954	-	356	803	687 114
Services locaux					
Incendie	-	44 040	26 014	1 156	71 570
Application des règlements	-	6 922	2 324	246	9 492
Permis de construction	-	4 540	2 635	588	7 763
Bibliothèques	-	13 854	9 242	759	23 855
Parcs, récréation, culture***	841	32 517	31 354	3 254	67 966
Total	841	101 873	71 569	6 364	180 646

Tableau 2 (suite)

Service	MROC	Ottawa	Municipalités urbaines	Municipalités rurales	TOTAL
Services partagés					
Voirie et travaux publics	47 119	66 609	18 709	5 698	138 135
Planification	8 587	6 964	8 464	752	24 767
Égouts	17 962	12 400	4 992	104	35 458
Développement économique	4 353	2 330	776	16	205 836
Total	78 021	88 303	32 942	6 571	605 836
Administration générale					
Total	55 675	30 161	30 430	4 593	120 859
Dette					
Total	145 584	77 375	25 731	2 066	250 757
TOTAL GLOBAL	966 075	297 712	161 028	20 397	1 445 212
%	67	21	11	1	100

* La municipalité régionale d'Ottawa-Carleton (MROC) est composée de la ville d'Ottawa, d'autres municipalités urbaines, soit Gloucester, Kanata, Nepean, Vanier, Rockcliffe et Cumberland, et de municipalités rurales, soit Goulbourn, Osgoode, Rideau et West Carleton.

** Les dépenses régionales faites par les municipalités locales s'expliquent surtout par la régionalisation récente de certains services. Par exemple, l'enlèvement des ordures est devenu un service régional en 1996, mais les contrats non échus des municipalités locales continuent d'être honorés. Parmi les services sociaux, on trouve des centres de jeunesse gérés par les municipalités locales. Il y a même un service de transport payé par une des municipalités.

*** Au titre des dépenses locales figurent certaines dépenses régionales : il s'agit de subventions occasionnelles données par la région, surtout à des organismes culturels.

En outre, l'administration locale assumera l'entière responsabilité du coût des programmes en matière de logement et de transport public, et elle aura aussi des responsabilités accrues en ce qui regarde la santé publique et les services de garde des enfants. En août 1997, les calculs du gouvernement ontarien pour la région d'Ottawa-Carleton prévoyaient que, en tenant compte de la diminution du financement de l'éducation par le palier local, ces nouvelles responsabilités ajouteraient entre 24,8 et 48,4 millions de dollars aux dépenses locales. Dans le cas de l'Ontario, les domaines où les augmentations sont les plus marquées pour les gouvernements locaux appartiennent tous au champ social, soit l'aide sociale (72,3 millions de plus), le logement social (64,1 millions), le transport public (62,1 millions) et la santé publique (14,2 millions) (MAMLO 1997 : 29).

Les gouvernements locaux sont donc en voie de devenir des acteurs importants dans les domaines de l'assistance sociale, de la garde d'enfants, du transport public, du logement social, de la santé publique – un ensemble de domaines qui constitue le champ des politiques sociales. Quelles seront les conséquences de ces transformations dans le cas des femmes? D'abord, nous savons que les politiques sociales touchent particulièrement les femmes, car celles-ci dépendent plus largement des prestations d'aide sociale que les hommes, elles recourent davantage aux transports en commun et aux logements sociaux et elles sont plus souvent responsables des soins à donner aux enfants. Ensuite, les mères chefs de famille monoparentale et les femmes âgées constituent deux des groupes les plus pauvres de notre société, et elles sont donc très dépendantes des programmes gouvernementaux. Comme désormais les décisions quant à la qualité des services émergeront des paliers locaux, on peut se demander si ces changements entreront en conflit avec les intérêts des femmes et, si oui, comment.

Les principales inquiétudes que nous avons ne concernent pas les principes de cette décentralisation, mais bien le contexte particulier dans lequel elle survient en Ontario. En théorie, il peut y avoir des avantages pour les femmes dans la gestion locale des affaires qui touchent leurs intérêts. Ainsi, on pourrait penser qu'avec la décentralisation l'accès aux structures décisionnelles leur sera plus facile et que les décisions prises pourront mieux tenir compte des interrelations complexes entre les secteurs privé, communautaire et public concernant leurs vies. Cependant, dans le présent contexte, la décentralisation ontarienne risque d'être plutôt imperméable à la reconnaissance des femmes. En effet, le mouvement des femmes est mal organisé à l'échelle locale, celles-ci n'y sont pas très présentes et elles sont, en général, peu informées des principaux effets associés aux changements en cours. Les décisions cruciales concernant les services offerts seront donc prises par un système politique dominé par les hommes (tant du côté des personnes élues que de celui des fonctionnaires), où les groupes de femmes sont peu actifs et exercent peu de pressions, et dont la population (et peut-être aussi certains acteurs politiques) n'est pas tout à fait consciente du rôle joué dans le champ social. Il faut ajouter à ce contexte peu réceptif aux intérêts des femmes que le discours dominant, qui caractérise le contexte dans lequel surgissent les ces transformations en cours, prône des restrictions budgétaires dans les services administrés par les instances municipales afin d'éviter toute augmentation de taxes.

Ce discours est particulièrement clair chez les représentantes et les représentants du gouvernement Harris. En août 1997, en même temps qu'il

annonçait les changements à venir dans les dépenses municipales, le ministre des Affaires municipales et du Logement de l'Ontario déclarait du même souffle que les municipalités seraient en mesure de réduire les taxes grâce aux économies engendrées par une plus grande efficacité administrative.

By finding new efficiency savings of about two cents on the dollar per year over the next three years, municipalities will be able to lower their residential property taxes by the year 2000... Every level of government, every business, every taxpayer in Ontario has a responsibility to manage within his or her means... Municipalities should set their own tax cut targets, and we've given them the tools to help them do it (MAMLO 1997 : 1).

Le propos du ministre montre bien que l'efficacité dont il parle passe par une réduction des services. Le gouvernement ne considère donc même pas le maintien des impôts au niveau actuel, mais il préconise plutôt, pour les municipalités bien sûr, une réduction des taxes.

De nombreux élus et élues locaux, tout en s'opposant aux mesures du gouvernement ontarien, partagent cette vision quant au sens des décisions à prendre au niveau local. Un article publié dans le journal *Ottawa Citizen* et signé par une conseillère régionale d'Ottawa-Carleton illustre cette orientation (Stewart 1997). Tout en dénonçant le caractère unilatéral des décisions gouvernementales, elle écrit :

Perhaps it's high time we agreed to recognize that if we are to succeed in balancing the books and paying down the provincial debt, there won't be enough money to do everything we did before. Municipal councils will need to make very difficult decisions in coming years with regard to local priorities. We need to engage property tax payers in discussions about the services they want and need, and what services they are prepared to pay for. We need to explore new ways of doing business, where innovation, efficiency and competition are rewarded. There is still strong support from all sectors to remove funding for programs that are income-redistributive in nature from the property tax base, but we know it will take some time to get there .

Cette perspective ne s'en tient pas à prôner des compressions dans les services : elle en appelle aux seuls propriétaires fonciers et métamorphose du coup la notion de communauté en en gommant l'idée même de citoyenneté. Il faut dire que les administrations municipales canadiennes ont longtemps été associées aux contribuables plutôt qu'aux citoyennes et aux citoyens. Autrefois, seuls les propriétaires avaient le droit de vote. La transformation de la politique municipale en un exercice politique pleinement démocratique a été un lent processus. Le « nouveau » discours représente donc un recul qui nous ramène à une époque où l'hégémonie des propriétaires était complète. Nous connaissons les effets de cet ancien ordre des choses sur les femmes.

La toute fin de la citation révèle peut-être un des pires aspects du discours ambiant. L'idée qu'il existe un consensus dans tous les secteurs de la société (notons particulièrement l'absence de précision dans le texte) contre le financement local des programmes à portée redistributrice vient renforcer le stéréotype selon lequel les gouvernements locaux n'ont rien à faire dans le

champ social. Les données présentées dans le tableau 2 indiquent clairement que ce n'est pas le cas puisque ces gouvernements y sont déjà actifs, et nous savons qu'ils le deviendront encore davantage avec les transformations à venir au début de 1998. La citation traduit bien la mystification qui existe présentement dans le discours politique.

Pour lancer un débat éclairé sur le rôle des femmes au niveau local en Ontario, il faudrait d'abord admettre que les gouvernements locaux sont des acteurs importants dans le domaine social et que cet état de fait n'est pas un accident passager. On devrait ensuite susciter un débat politique autour de l'équilibre entre le niveau de services et le coût, et non pas uniquement autour du niveau de taxation; sensibiliser les instances locales à la féminisation de la pauvreté et à l'importance cruciale des dépenses sociales pour les femmes; et convaincre les groupes de femmes de l'importance de faire pression sur les gouvernements locaux (municipaux et régionaux) et d'investir politiquement ces paliers gouvernementaux. Toutes ces actions devraient être engagées très rapidement, car les services réduits ou abolis sont très difficiles à réinstaurer.

Conclusion

La même question se pose aujourd'hui aux Québécoises et aux Ontariennes : quel sera l'impact sur les femmes de responsabilités sociales accrues à l'échelle locale? Entre le Québec et l'Ontario, seules les circonstances du débat diffèrent. En Ontario, l'augmentation des responsabilités sociales des gouvernements locaux est chose faite; il faut maintenant vivre avec la nouvelle répartition des pouvoirs. Au Québec, contrairement à la situation qui règne en Ontario, les femmes sont au moins invitées à participer au débat avant que les changements prennent place et le gouvernement provincial reconnaît que la décentralisation concerne les femmes.

Afin de ne pas terminer sur une note trop pessimiste, mentionnons qu'il y a déjà, chez les Ontariennes, une conscience que les restrictions budgétaires dans les services à vocation sociale leur seront néfastes. Des sondages de l'été 1997 indiquent que l'appui au Parti conservateur de Mike Harris a chuté, particulièrement chez les femmes. En date du 8 août, seulement 24 p. 100 des femmes appuyaient les conservateurs par rapport à 42 p. 100 des hommes, tandis que 50 p. 100 se tournaient vers le Parti libéral comparativement à 39 p. 100 des hommes. Par ailleurs, 21 p. 100 des femmes donnaient leur appui au Nouveau Parti démocratique en regard de 14 p. 100 des hommes. Il est vrai que les réductions d'impôts promises par les conservateurs seront plus profitables aux hommes, alors que des services publics de qualité favoriseraient davantage les femmes. Il faut donc persister dans nos efforts pour renforcer chez ces dernières la prise de conscience de l'importance des enjeux de la décentralisation.

Comment faire avancer la conscience chez les femmes de l'importance de leur présence sur la scène politique locale? La question appelle non seulement des actions politiques, mais elle suggère aussi toute une série de pistes de recherche qui alimenteront éventuellement les débats et la mise au point des stratégies. D'une part, il faut développer nos connaissances de la démocratie locale, et plus particulièrement des relations entre le fonctionnement des institutions politiques locales et les femmes. À cet égard, le cadre proposé par le

gouvernement québécois est porteur avec sa double argumentation reposant sur la démocratie et sur la prise en considération des intérêts et des réalités des femmes. La recherche féministe doit se pencher sur les liens qui unissent les deux termes de l'argumentation en analysant comment la procédure politique locale, soit le caractère plus ou moins démocratique du palier local dans ses modalités électorales, ses mécanismes de consultation, ses processus de prise de décision, etc., influe sur la prise en considération des réalités des femmes. Nous avons notamment besoin d'études pratiques centrées sur les «bons exemples» où les processus démocratiques d'inclusion des femmes ont favorisé la prise en considération des intérêts des femmes. D'autre part, il faut étudier les processus politiques qui ont cours au niveau local. Les nouvelles tendances à la privatisation des services et de l'aide suggèrent qu'il y a actuellement recul de l'idée des droits, notamment sociaux et économiques, et retour à un modèle d'«aide charitable». Que signifient ces transformations pour les femmes et les différents groupes de femmes? Ces initiatives augmentent-elles ou diminuent-elles les espaces dans lesquels les femmes peuvent faire de l'innovation sociale?

Caroline Andrew
Département de science politique
Université d'Ottawa

RÉFÉRENCES

ANDREW, Caroline

- 1997a «Les femmes et le local : les enjeux municipaux à l'ère de la mondialisation», in Manon Tremblay et Caroline Andrew (dir.), *Femmes et représentation politique au Québec et au Canada*. Montréal, Les Éditions du remue-ménage : 179-194.
- 1997b «Le gouvernement ontarien et les municipalités : réforme ou retour en arrière», Conférence présentée dans le cadre des assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec. Montréal, 25, 26 et 27 avril.

ASSOCIATION CANADIENNE D'ÉTUDES FISCALES

- 1997 *Finances of the Nation 1996*. Toronto, ACEF.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (CSF)

- 1997 «Les femmes et la prise de décision au niveau municipal», *Info-région*, CSF, Hull : 6.
- 1993 «Importance de la participation et de la contribution des femmes au développement de leur municipalité et de leur région», *Info-région*, CSF, Hull.
- 1993 «Développement régional : mettre l'épaule à la roue», *La Gazette des femmes*, mai-juin, 15, 1 : 13-21.

FROHN, Winnie et Denise Piché

- 1997 «Stratégies féministes sur la scène politique locale et régionale», in Manon Tremblay et Caroline Andrew (dir.), *Femmes et représentation politique au Québec et au Canada*. Montréal, Les Éditions du remue-ménage : 217-248.

GIDENGIL, Elizabeth et Richard Vengroff

- 1996 «Representational Gains of Canadian Women or Token Growth? The Case of Quebec's municipal politics», *Revue canadienne de science politique*, 30, 3 : 513-537.

GRAHAM, Katherine et Susan Phillips

- 1998 *Urban Governance in Canada*. Toronto, Harcourt Brace (à paraître).

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DU LOGEMENT DE L'ONTARIO (MAMLO)

- 1989 *La situation des femmes au sein des administrations municipales de l'Ontario*. Toronto, MAMLO.
1997 *Communiqué*. Toronto, MAMLO.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES DU QUÉBEC (MAMQ)

- 1997 «Femmes et développement local et régional», *Municipalité Québec*, août-septembre : 24-26.
1994 *Étude portant sur l'expérience des femmes en politique municipale*. Québec, Le groupe Léger et Léger et MAM.

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE D'OTTAWA-CARLETON (MROC)

- 1997 *Analysis of Municipal Sector Expenditures in Ottawa-Carleton*. Ottawa, MROC, Finance Commissioner.

SANCTON, Andrew .

- 1994 *Governing Canada's City-regions : Adapting Form to Function*. Montréal, Institut de recherche en politiques publiques.

SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE ET SECRÉTARIAT AU DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS

- 1996 *La place des femmes dans le développement des régions. Document de consultation*. Québec, Gouvernement du Québec.

STEWART, Wendy

- 1997 «Megaweek: Downloading or a Wash?», *Ottawa Citizen*, 22 septembre.

STRUTHERS, James

- 1994 *The Limits of Affluence : Welfare in Ontario, 1920-1970*. Toronto, University of Toronto Press.

TARDY, Évelyne, Manon Tremblay et Ginette Legault

- 1997 *Maires et mairesses : les femmes et la politique municipale*. Montréal, Liber.

VALVERDE, Mariane

1995 «The Mixed Social Economy as a Canadian Tradition», *Studies in Political Economy*, 47 : 33-60.

WEKERLY, Gerda

1996 «Reframing Urban Sustainability : Women's Movement Organizing and the Local State», in R. Keil, G. Wekerle et D.V.J. Bell (dir.), *Local Places : In the Age of the Global City*. Montréal, Black Rose Books : 137-146.

WHITZMAN, Carolyn

1995 «What do You Want to Do? Pave Parks?», dans M. Eichler (dir.), *Change of Plans : Towards a Non-Sexist Sustainable City*. Toronto, Garamond Press : 89-110.